



1. Affaires générales (Thierry Amy)

Acquisition de la parcelle RF n° 87

Les démarches d'acquisition de la parcelle RF n° 87 de la commune de Cugy en vue d'y développer une UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) ont pris du retard. En effet, la Commission foncière et rurale qui devait donner son approbation à la vente de dite parcelle à notre Commune a rendu une décision favorable tout en imposant comme condition préalable à toute acquisition de cette parcelle que cette dernière soit intégralement affectée en zone d'utilité publique.

Dans la mesure où cette parcelle fait près de 12'000 m² et que tant et aussi longtemps que le canton de Vaud n'aura pas adopté son nouveau Plan directeur cantonal, la compensation intégrale de cette surface avec une autre parcelle affectée en zone d'intérêt public est nécessaire. Une telle condition n'est pas réalisable à ce jour par notre Commune faute de disposer de suffisamment de terrain disponible dans l'affectation requise.

Afin de pouvoir tout de même avancer dans le cadre de la réalisation de ce projet considéré comme prioritaire, la Municipalité est entrée en négociation avec l'hoirie propriétaire du terrain en vue de procéder à son morcellement et ainsi d'acquérir la portion sur laquelle se trouve le rural actuellement bâti et dans lequel est projetée la future UAPE. Pour pouvoir bénéficier d'une dérogation légale à une telle acquisition, la portion de terrain maximale que la Municipalité pourra acquérir ne devra pas dépasser 4'500 m². Après diverses études, il apparaît qu'une telle surface serait juste suffisante pour réaliser le projet d'UAPE/garderie tel qu'envisagé.

A ce jour, les pourparlers sont encore en cours avec l'hoirie venderesse, notamment sur le prix d'acquisition et les modalités de l'inscription d'un droit de préemption pour le solde de la parcelle qui demeurera affecté en zone agricole. La Municipalité a toutefois bon espoir que ces négociations puissent aboutir rapidement et le projet ainsi pouvoir avancer dans le bon sens.

PPA EolJorat Sud – Recours de la commune de Cugy

Comme la Municipalité vous en avait déjà informé, en 2013, la commune de Cugy formait opposition au plan partiel d'affectation (PPA) EolJorat secteur Sud et, plus particulièrement, au projet d'implantation d'une éolienne géante sur le site des Saugealles (atteinte au paysage et au site historique de Montheron).

Une séance de conciliation avait eu lieu le 7 février 2014 avec des représentants de la ville de Lausanne. A la suite de cette séance, aucune réponse positive à la demande de la Municipalité n'ayant été obtenue, l'opposition a été maintenue par courrier du 30 juillet 2014.

En date du 8 juin 2016, le Département du territoire et de l'environnement de l'Etat de Vaud a transmis à la Commune sa décision d'approbation du PPA relatif au parc éolien EolJorat Sud ouvrant ainsi les voies de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) dans un délai de trente jours.



Avant la fin de la précédente législature, la Municipalité a décidé de recourir contre cette décision. C'est toutefois sous l'égide de la nouvelle Municipalité que le recours a été déposé pour les motifs suivants : violation du droit d'être entendu, violation du droit à l'information des populations concernées et de la concertation minimale qui doit être obtenue (art. 4 LAT), violation du principe de la proportionnalité (inefficacité énergétique du projet, émissions audibles trop importantes et contraires à la réglementation en vigueur, incertitude sur les conséquences pour la santé découlant des émissions d'infrasons, impact visuel grave, etc.) et absence de déclassement compensatoire au sens de l'art. 52a OAT.

En date du 8 juillet 2016, ce recours a été déposé auprès de la CDAP par l'entremise du conseil juridique de la Commune. Deux autres recours ont été déposés simultanément par d'autres opposants au projet lausannois. Les procédures de recours ont été entretemps jointes par le juge instructeur en charge du dossier. Dans la mesure où les avances de frais judiciaires ainsi que les honoraires d'avocat encourus dans le cadre du dépôt de ce recours ont nécessité une dépense urgente et imprévue de plus de Fr. 5'000.–, une annonce a été faite à la Commission des finances en date du 17 août 2016.

Une séance d'information à la population sera organisée dans le courant de l'automne ou au début de l'hiver par la Municipalité au sujet de la thématique de l'éolien dans notre région. De plus amples informations vous seront communiquées le moment venu.

2. Urbanisme (Thierry Amy)

Aménagement du territoire – Révision du PGA

En date du 17 mars 2016, le Conseil communal a adopté un crédit-cadre d'un montant de Fr. 140'000.– pour permettre à la Municipalité d'entreprendre les travaux de révision du plan général d'affectation (PGA) ainsi que du règlement sur l'aménagement du territoire et des constructions de notre Commune (RGATC).

Durant l'été, la Municipalité a initié les premières démarches en vue de mettre en œuvre la révision de son PGA. Elle a d'ores et déjà pris contact avec certains partenaires en vue de mieux comprendre le processus à suivre et surtout anticiper la future réglementation en vigueur. Elle a également entrepris des premières mesures en vue de déterminer les surfaces encore disponibles à la construction dans son périmètre centre et hors centre.

Les résultats de ces études ne sont pas réjouissants pour notre Commune. En effet, bien que Cugy devrait bénéficier d'un taux de croissance annuel de 1,5 % en tant que centre local, la population atteinte par notre village à ce jour dépasserait déjà le taux de croissance maximal qui nous est accordé pour les quinze prochaines années ; notre Commune compterait en effet aujourd'hui environ 200 habitants de trop par rapport à ce qui serait autorisé. Un tel résultat est rendu possible par le fait que l'année de référence retenue par le Service du développement territorial (SDT) pour établir la croissance de notre population est 2008 (soit la date d'entrée en vigueur du Plan directeur cantonal actuellement en vigueur). Bien que des discussions soient actuellement en cours au niveau du Conseil d'Etat sur le choix d'une année de référence moins ancienne – il est évoqué de prendre comme référence l'année 2014 –, il règne à ce jour la plus grande incertitude à cet égard.

A supposer que le Conseil d'Etat s'en tienne à ce que la loi prescrit (2008), notre Commune n'aura pas d'autre choix que de procéder au dézonage de certaines zones constructibles sur son territoire, et ce qui est plus préoccupant, pour ne pas dire totalement contradictoire par rapport au but recherché par la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), elle devra le faire plus particulièrement dans son périmètre centre.



Si, en revanche, l'année de référence prise en considération pour calculer le taux de croissance de notre Commune était 2014, Cugy pourrait bénéficier d'une légère marge de développement pour les quinze prochaines années. Selon les dernières informations que la Municipalité a pu recueillir, les décisions en la matière devraient être prises par le Grand Conseil d'ici la fin de l'année, voire au plus tard durant le premier trimestre 2017. Par contre, si le scénario évoqué plus haut devait se réaliser, notre Commune n'aurait pas d'autre choix que d'entrer dans un plan des zones réservées d'une durée de trois ans, prolongeable au maximum de deux ans, qui lui permettrait de prendre les mesures nécessaires pour adapter la surface de ses zones constructibles et d'entreprendre en parallèle la révision de son PGA, qui quant à elle, devra être terminée d'ici 2021 au plus tard.

Dans le cadre du processus de révision de son PGA, la Municipalité a décidé d'étudier l'opportunité de la création d'un plan de quartier, dont l'objectif viserait à aménager l'entrée du vieux village (connexion entre la rue du Village et la RC 501) d'une manière plus optimale et à préserver dans ce cadre le bâti historique existant.

Le périmètre de ce plan de quartier engloberait les parcelles RF n° 51, 55, 66, 67, 71, 72, 77, 78 et 80. Il est plus particulièrement envisagé de planifier à cet endroit le potentiel de construction et d'envisager des zones d'utilité publique permettant le développement à terme de l'Administration communale, mais aussi la création de places de parking qui font actuellement défaut dans cette aire située juste en face de la Migros et des commerces le long de la RC 501. Ce projet fera l'objet d'une plus ample information durant ces prochains mois. Une démarche participative de la population est nécessaire dans la mesure où plusieurs propriétaires privés sont directement concernés.

Rénovation de l'Ancienne Forge

En raison de divers paramètres tenant notamment d'une part aux finances communales et d'autre part à la nécessaire réflexion sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme de notre village, le projet de rénovation du bâtiment de l'Ancienne Forge a été suspendu par décision de la Municipalité.

Le projet de plan de quartier évoqué ci-dessus inclura la problématique liée à la rénovation de ce bâtiment et son affectation future. Ce projet permettra également de mieux appréhender la problématique liée aux démarches autour de la création d'un four à pain soutenues par certains anciens membres du Conseil communal et perçues par la Municipalité comme une opportunité de développer en un lieu restant à déterminer des activités associatives et villageoises dignes d'intérêt.

3. Affaires sociales (Jean-Pierre Sterchi)

Propositions d'activités

Deux activités (Yoga du rire et Thés dansants) seront proposées prochainement à notre population afin de favoriser des rencontres d'une part et de viser des bienfaits au plan du bien-être et de la santé d'autre part. Ces activités feront l'objet de communications dans les *Reflets de Cugy* et sur le site Internet de la Commune.

La prise en charge par la Commune consistera à promouvoir les activités et à fournir les infrastructures adéquates. La salle de rythmique du Collège de l'Epi d'or et la Grande salle de la Maison villageoise sont adaptées à la mise en place de ces activités.



4. Sociétés locales et manifestations (Philippe Flückiger)

Giron des jeunesses campagnardes

Le Giron des jeunesses campagnardes s'est déroulé à Cugy du 13 au 17 juillet sur le thème des mondes de la chimie, de la physique, de l'astronomie au lieu-dit Sus le Billard.

Cette manifestation a remporté un immense succès tant au niveau de la participation et des résultats que de la manière dont elle a été organisée avec, en petit plus, l'utilisation de panneaux solaires pour l'alimentation en énergie.

La Municipalité félicite tous les organisateurs, particulièrement le personnel de la Voirie et de l'Administration qui ont contribué à cette réussite. Et ceci également grâce à l'homme de liaison de la Municipalité ; notre collègue Roland Karlen.

1^{er} Août

La fête nationale du 1^{er} Août qui a suivi a pu également bénéficier de l'infrastructure du Caveau des Anciens. Baptisé pour l'occasion Cavobs' avec une superbe terrasse ; cette construction éphémère a permis en effet d'observer le site d'une autre manière.

La manifestation organisée par l'Union des Sociétés Locales a été une belle réussite. La partie officielle, animée par la Municipalité, les chants de l'Echo du Boulet et l'apéritif offert par la Commune, a été très appréciée par la population qui, « entre parenthèse », serait ravie lors de futures éditions d'y rencontrer un peu plus d'élus.

5. Domaines communaux (Roland Karlen)

Place de pétanque

Comme annoncé lors de la séance du Conseil communal du 3 décembre 2015, une place de pétanque a été aménagée sur le site du Billard.

Quatre pistes sont mises à disposition des habitants de Cugy depuis début juillet, dont on peut constater qu'elles sont déjà bien utilisées. A proximité, une place d'environ 25 m² a déjà été aplanie afin d'y recevoir un couvert en bois dont les travaux de mise en place sont programmés pour le printemps 2017 (budget oblige). Ce couvert sera en partie construit avec du bois de la structure du Caveau des anciens du Giron, ainsi que du bois de nos forêts communales. Une table de quatre mètres, offerte par la Jeunesse de Cugy, y trouvera aussi sa place. Quelques bénévoles professionnels dans le domaine du bois aideront à sa réalisation. A noter qu'un club de pétanque est en cours de création. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire afin d'organiser une rencontre, en s'annonçant par courriel à votre serviteur.



6. Bâtiments communaux (Christine Rais El Mimouni)

Congélateur communal

La location de cases de congélateur fait-elle partie aujourd'hui des services de base que doit offrir une commune à sa population, d'autant plus si ce service est déficitaire ?

Cette question, posée par la Commission des finances en novembre 2015, a été suivie de deux pannes en mai et juin 2016.

Le congélateur communal est en fonction depuis 1958. Il comprend 91 cases, dont 44 cases louées par des citoyens de Cugy, 12 cases louées par des citoyens des environs et 3 cases inutilisables. 42 cases sont vides et la publicité faite en mai 2016 dans une *Page d'informations officielles (PIO)* n'a pas permis d'élargir le cercle des locataires. Au contraire, depuis 2010 le nombre de cases louées diminue : si en 2010 le montant des loyers se montait à Fr. 7'362.–, il ne se montait plus qu'à Fr. 5'387.– en 2015.

Les coûts : (moyenne sur les six dernières années)

Coût du fonctionnement annuel :	Fr. 8'572.–
Revenu annuel dû aux locations :	Fr. 6'166.–
Déficit annuel moyen :	Fr. 2'406.–

Maintenir l'installation en l'état n'est pas une solution, étant donné les risques de pannes et l'impossibilité de prévoir quels seront les prochains montants à investir dans une installation dévoreuse d'eau et d'électricité, qui, de plus, ne répondra bientôt plus aux normes sanitaires.

Le montant à investir pour refaire l'installation à neuf s'élève à environ Fr. 37'000.–. Ce montant pourrait être amorti en dix ans par la location des cases. Cependant, au vu du nombre de résiliations en augmentation constante depuis 2010, il n'est pas certain que cet amortissement puisse se faire faute de locataires.

Par conséquent, la Municipalité a décidé l'arrêt définitif du congélateur communal au 30 septembre 2017.

Un courrier de résiliation parviendra ces prochains jours aux locataires de cases pour les informer de cette décision.

7. Routes et voirie (Frédérique Roth)

Réfection de la rue du Village

Les travaux de réaménagement de la rue du Village sont achevés. Une séance de réception de l'ouvrage a été organisée le 17 août 2016 en présence d'une majorité des propriétaires riverains. Le cadastrage des points limites est en cours de finalisation.

Après près d'une année de travaux, Cugy peut se féliciter de disposer maintenant d'une rue du Village de qualité, permettant aux piétons et aux automobilistes de cohabiter harmonieusement, tout en mettant en valeur son patrimoine bâti, de jour comme de nuit.